



Doc. 16072
28 janvier 2025

L'immigration, l'une des réponses au vieillissement démographique de l'Europe

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 7 par le paragraphe suivant:

«L'Assemblée est convaincue que le vieillissement démographique actuel nécessite par conséquent une action positive pour aider à soutenir une hausse des taux de natalité en adoptant des mesures permettant aux parents d'exercer leur droit de décider librement et de manière responsable du nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de l'espacement des naissances. Il conviendrait de mettre en place des mesures propres à favoriser l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, par exemple, le congé parental, des services de garde des enfants accessibles, des avantages fiscaux et des mesures permettant d'améliorer la compatibilité entre, d'un côté, le travail et l'éducation, et, de l'autre, le choix de carrière des jeunes professionnels, afin d'aider les jeunes couples dans leur choix et de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. Parce que les générations futures et les politiques familiales ne sont pas un coût dans le bilan comptable des États, mais un investissement social qui contribue au renforcement du capital humain pour faire face à la crise démographique, il est aussi nécessaire d'œuvrer pour l'équité intergénérationnelle, en mettant en œuvre des politiques qui soutiennent équitablement les jeunes familles et les générations plus âgées.»

Déposé par:

ZÁBORSKÁ Anna, République slovaque, CE/AD
BILLI Simone, Italie, CE/AD
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE/AD
GARDINI Elisabetta, Italie, CE/AD
SCHOOS Alexandra, Luxembourg, CE/AD

1. 2025 - Première partie de session

